



# SENTIER DE VALORISATION DES MARES RESTAURÉES

Commune de Saint-Rémy-sur-Orne

→ VALORISATION

PRAM  
Normandie

Conservatoire  
d'espaces naturels  
**Normandie**





**ECHELLE DU PROJET**  
LOCALISÉ SUR LA COMMUNE DE  
SAINT-RÉMY-SUR-ORNE (14)



## STRUCTURE PORTEUSE

Située à 30 km au sud de Caen, Saint-Rémy-sur-Orne fait partie de la CDC Cingal-Suisse-Normande. Sa superficie est de 7,52 km<sup>2</sup> et elle compte aujourd'hui 1.045 habitants. Au sein d'une région au relief accidenté "La Suisse-Normande", la topographie de la commune est marquée par des pentes fortes sur les versants amonts. Elle est bordée du sud-ouest au nord-est par le fleuve « L'Orne », la vallée des vaux et son ruisseau de 1ère catégorie en limite de la commune de Caumont-sur-Orne. Ses paysages vallonnés dans un contexte bocager sont variés : bois, prairies, ripisylves en bords de l'Orne, cultures, coteaux calcaires zones pierreuses, ils concourent ainsi à la richesse écologique locale.



## CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET

Le sentier de valorisation des mares est né de l'envie de relier l'ensemble les lieux remarquables de biodiversité de la commune tels que les mares, les zones humides et les bords du fleuve « l'orne » tout en sensibilisant les promeneurs à la préservation de ces habitats.

Ce projet de réhabilitation des sentiers a mis en exergue l'état très dégradé des mares et l'urgence de les restaurer afin de les préserver, de favoriser le retour de leur faune et de leur flore, et de favoriser la reconstitution des corridors écologiques, tout en constituant par ailleurs, des points d'abreuvement pour les oiseaux et animaux des champs et des bois.





## OBJECTIFS DU PROJET

- Inciter les habitants à s'approprier les sentiers par divers aménagements leur permettant de découvrir les lieux remarquables de biodiversité ;
- Faire comprendre aux habitants l'importance du rôle écologique des mares ;
- Procurer calme et bien-être devant une mare dont l'esthétique naturel ne peut que les enchanter ;
- Sensibiliser grâce aux panneaux informatifs/pédagogiques expliquant la biodiversité d'une mare et les bons gestes d'écocitoyenneté à adopter à proximité.



RÉALISATION : 1 ANNÉE

AUTOMNE 2022 - AUTOMNE 2023



1 - Décision prise en réunion de Conseil Municipal de restaurer les sept mares présentes à proximité des sentiers ;

2 - Prise de contact avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Normandie pour leur présenter le projet de réhabilitation des sentiers et de restauration des mares ;

3 - Réunion avec le chargé de missions du PRAM Normandie pour nous présenter le Programme Régional d'Actions en faveur des Mares et l'accompagnement pouvant être mis en place dans le cadre de ce projet (travaux de curage, de valorisation, de protection) ;

4 - Recensement participatif (via l'application GéoMares) des mares de la Commune et réalisation du diagnostic (caractérisation) de chacune d'elles ;

5 - Prise de contact avec des entreprises disposant des compétences sur les travaux de restauration de mares, et de confection de panneaux informatifs/pédagogiques pour l'obtention des devis ;

6 - Analyse des devis et choix des entreprises : l'une, pour la réalisation des travaux de curage et d'aménagement des abords des mares et l'une pour la réalisation des panneaux ;

7 - Prise de contact avec les propriétaires et exploitants des parcelles dans lesquelles se situent les mares ;

8 - Rédaction des conventions tripartites (Commune / propriétaires /exploitants) de partenariat technique et scientifique pour la restauration des mares puis rencontres des personnes concernées pour la signature ;



## LE PROJET

# PAS À PAS





9 - Montage et envoi du dossier de demande de financement à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) ;



10 - Rédaction et envoi du dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) pour la soumettre à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM 14) ;



11 - Rédaction et envoi à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Normandie, de la déclaration de travaux sur les mares nécessaire pour l'obtention préalable d'une dérogation à la protection stricte des espèces et de leurs habitats ;



12 - Réception des différents accords ;

13 - Réalisation des travaux de restauration par l'entreprise sélectionnée et suivi des travaux par le chargé de missions du PRAM Normandie ;

14 - Réalisation des textes des panneaux par la Commune et l'équipe du PRAM Normandie puis réalisation du design par l'entreprise retenue ;

15 - Pose des panneaux ;

16 - Valorisation du sentier des mares lors de la Fête de la nature organisée à Saint-Rémy en juin 2025 avec une animation réalisée par l'équipe du PRAM Normandie sur l'une des mares du sentier et mise à disposition des passants d'une carte du circuit et d'un texte indicatif ;

17 - Poursuite du projet avec le lancement d'un Atlas de Biodiversité Communal (ABC)



LE PROJET

PAS À PAS



# MOYENS HUMAINS



1 conseillère municipale,  
1 chargé de missions du PRAM Normandie au CEN Normandie,  
1 entreprise pour les travaux avec 1 ou 2 technicien(s) suivant les mares,  
1 entreprise pour la réalisation des panneaux,  
2 techniciens de la commune pour la pose des panneaux.

# MOYENS MATERIELS



1 pelle mécanique,  
1 petit camion benne, tronçonneuses et débroussailleuse

# RÉGLEMENTATION À PRENDRE EN COMPTE



Déclaration d'intérêt général (DIG) pour l'obtention de l'autorisation de pénétrer dans les parcelles privées.

Demande d'autorisation de travaux à la DREAL par rapport à la protection des espèces et de leurs habitats.

## BUDGETS & FINANCEMENTS MOBILISÉS



18.417,60 € dont 80 % financés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et 20 % par la Commune de SAINT-REMY

BUDGET GLOBAL DU PROJET DE RESTAURATION (5 MARES) ET DE CRÉATION (1 MARE) DE MARE : 18 417,60 €

# 1 STRUCTURE PORTEUSE 2 PARTENAIRES



# PARTENAIRES DU PROJET



## PARTENAIRES FINANCIERS

Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)



## PARTENAIRE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

Le Programme Régional d'actions en faveur des mares  
animé par le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie



# LES RÉUSSITES DU PROJET



Les travaux de restauration de mares ont été réalisés en septembre 2023. Un premier inventaire amphibiens réalisé en avril 2024 a permis de constater un retour rapide des espèces : salamandres, tritons palmé et alpestre, invertébrés tels que girins et corises mais aussi crapauds et grenouilles ! Les herbiers aquatiques se sont également rapidement reconstitués.

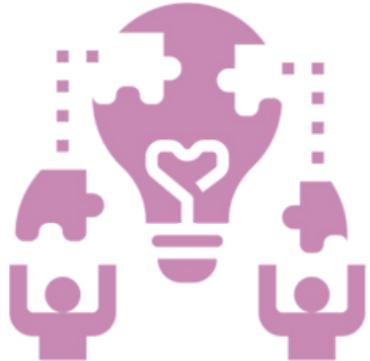
Un nouveau suivi a été réalisé cette année dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communal réalisé à Saint-Rémy par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Collines Normandes et la restauration des mares a permis d'intégrer à cet ABC de nouvelles espèces liées à cet habitat, y compris des espèces de milieux pionniers tel que l'agrion nain qui ne seraient pas présentes sans le rajeunissement de ces milieux très dégradés.

# LES DIFFICULTÉS DU PROJET



Difficulté à mobiliser les habitants de la commune pour le recensement participatif des mares via l'application GéoMares.

# POINTS DE VIGILANCE POUR DES ACTIONS SIMILAIRES



Pour les sites où la végétation est très dense, une inspection des lieux avant les travaux peut permettre de s'assurer de l'absence de nids de frelons asiatiques. Le technicien en réalisant les travaux à accrocher plusieurs nids, il a été attaqué par un essaim. Une trentaine de piqûres ont nécessité son hospitalisation en urgence.



## LES CHIFFRES CLÉS



Budget global du projet : 18 417,60 €



Projet réalisé en 1 année



Financement à 80% par l'AESN et 20% par la commune



1 structure porteuse,  
2 partenaires

# CONTACT

## COMMUNE DE SAINT-RÉMY-SUR-ORNE

mairie@stremy.fr

<https://saintremysurorne.wixsite.com/mairie>





**WWW.PRAM-NORMANDIE.FR**



**WWW.CEN-NORMANDIE.FR**

SITE DE ROUEN : 4 rue Nicéphore Nièpce, 76300 Sotteville-Lès-Rouen

SITE DE CAEN : 320 quartier du val, 14200 Hérouville-Saint-Clair



Le PRAM est soutenu financièrement par :

